



Compte-rendu de la Réunion Publique
du Conseil Municipal du 23 janvier 2018
à 20 h 00
salle de "La Rotonde"

Présents :

Fathi AÏDLI, Jean-Louis ASTOR, Sophie AVRIL, Fabrice BAUDEAU, Olivier BONNAMY, Gabriel BOUISSOU, Élodie CAMBOU, Eric CHERDO, Laurent CHERUBIN, Renaud DARDEL, Anne DELRIEU, Claude DUCERT, Anne FAURES, Laurent GONZALEZ, Marie-Viviane LACAN, Sabrina MIGNONAT, Frédéric PERROT, Marc PRIDO,

Absents et excusés :

Jean-Paul BEYSSEN, Séverine CAMES, Henri de FERLUC, Béatrice HONTARREDE, Karine ROVIRA

Absents excusés ayant donné procuration :

Laure FRENDRO-ROSSO à Olivier BONNAMY
Yannick CHATELET à Jean-Louis ASTOR
Fanny DOMERGUE à Laurent CHERUBIN
Christine MASOT à Élodie CAMBOU

Désignation du Secrétaire de séance :

☛ Frédéric PERROT est désigné Secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance en renouvelant ses meilleurs vœux pour l'année 2018 à l'ensemble de l'assistance.

Il donne ensuite la parole aux représentants du Sicoval qui viennent présenter la nouvelle organisation de collecte des déchets ménagers. (Cf. Annexe 1).

Il est alors précisé que les résultats obtenus pour la commune de Labège sont particulièrement satisfaisants, ce qui met en évidence la prise de conscience des Labègeois dans le tri sélectif et plus globalement dans la gestion des déchets : ce point étant à valoriser. Il est enfin précisé que le nouveau dispositif se mettra en place à compter du 5 mars 2018.

M. le Maire donne alors quelques informations diverses avant d'aborder les points abordés lors de la présente séance :

- Population de Labège au 1^{er} janvier 2018 : celle-ci passe de 4374 habitants à 4433. Il est rappelé à cette occasion que le recensement général de la population est en cours et qu'il convient de collaborer afin d'obtenir les résultats les plus précis possibles.

- Agenda 2018 : malgré certaines relectures, des oublis de référence ont été constatés notamment pour un dentiste et un kinésithérapeute. Un erratum sera publié dans le prochain bulletin municipal.

- Connexion ligne B du métro : il est précisé qu'une enquête publique aura lieu du 29 janvier au 23 février 2018. Une réunion publique aura lieu le 9 février prochain.

I. Informations

1/ Informations portant sur le SICOVAL : Marché des collectes des déchets 2018-2024

Des représentants du SICOVAL viennent présenter la nouvelle organisation des déchets. (Cf. annexe)

II. Administration Générale

2/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2017

Approbation à l'unanimité.

III. Culture

3/ Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Départemental de la Haute-Garonne au profit de la Maison Salvan

Approbation à l'unanimité.

4/ Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour un projet de territoire que construit la Maison Salvan

Approbation à l'unanimité.

IV. Ressources Humaines

5/ Indemnités d'heures supplémentaires d'enseignement

Approbation à l'unanimité.

6/ Création poste Cat B- Chargé de communication à temps complet (35h00)

Approbation à l'unanimité.

7/ Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels en remplacement temporaire d'agents fonctionnaires ou contractuels absents

Approbation à l'unanimité.

8/ Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Approbation à l'unanimité.

Par ailleurs, le conseil municipal demande à ce que soit communiqué lors d'une prochaine séance le bilan 2017 de l'application des deux délibérations qui viennent d'être adoptées.

9/ Délibération objectifs collectifs 2018: la prime d'intéressement à la performance collective des services.

Après débat, portant notamment sur les moyens mis en place pour mesurer la réalisation des objectifs, mesures qui se mettent progressivement en place. Approbation par 20 voix favorables et 2 abstentions.

10/ Délibération autorisant l'emploi de collaborateur de cabinet

Après débat, approbation par 20 votes favorables et 2 votes défavorables.

11/ Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion

Approbation à l'unanimité.

V. Enfance-Jeunesse

12/ Convention de mise à disposition d'un agent communal à l'AEL dans le cadre des animations périscolaires - avenant n°1

Approbation à l'unanimité.

VI. Informatique

13/ convention de groupement de commande - marché opérateurs télécom - lot mobilité

Approbation à l'unanimité.

VII. Urbanisme

14/ Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole – Avis sur le projet de PLUi-H arrêté en Conseil de la Métropole

Approbation à l'unanimité. Le conseil municipal décide de substituer le terme d'observations à celui proposé de réserves dans le projet initial.

L'ordre du jour ayant été atteint, M. le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des questions à poser.

Les échanges portent alors sur :

- Vente de la maison municipale avenue Louis Couder : il est précisé que celle-ci a été vendue.

- Arrêt de bus en face de la maison de retraite : il est précisé qu'une démarche a été effectuée pour que Tisséo remette en place l'abribus qui a été supprimé et notamment à la faveur d'une population nouvelle qui fréquentera cet arrêt de bus.

- Signalétique du bus arc-en-ciel : il est précisé que sur la base d'une correspondance du 12 janvier dernier, la signalétique devra se mettre en place prochainement.

- SPL Diagora : un jugement du tribunal administratif à venir devrait être défavorable à la constitution actuelle de cette société. Des recherches d'autres partenaires sont en cours. Le dossier est à suivre.

M. le Maire donne alors la parole au public :

- Une précision est apportée sur le nom de l'école élémentaire publique : il s'agit de l'école «Autan » et non école de « l'Autan ».

- Abattage de la haie en bordure du domaine de Labège : il est expliqué qu'un partenariat financier avantageux a été trouvé avec le gestionnaire de cette opération afin qu'il participe à l'abattage des arbres situés sur le domaine public.

La séance est alors levée à 22h00 et M. le Maire propose à l'assistance de participer à une collation pour fêter la nouvelle année ainsi que l'Épiphanie.